

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DE L'ÉCÈS.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Octobre

REVUE DES JOURNAUX

PARISIENS

D'après le *Petit National*, le général Boulanger garde une entière confiance dans l'avenir de son parti :

Vous l'avez dit très justement l'autre jour, déclare-t-il à notre confrère, nous sommes battus, mais non vaincus. Notre devoir est donc de nous remettre à l'œuvre et tout de suite de recommencer la lutte.

Nous avons un gros avantage maintenant. Aucune équivoque n'est plus possible.

Je vous jure que je n'ai aucun sentiment de rancune contre ceux qui nous ont abandonnés ; je n'y pense même plus. Je constate même qu'ils nous ont rendu un réel service. Désormais, il sera impossible de faire croire même aux plus naïfs que nous voulons renverser la République.

A nous de montrer au pays que nous sommes le seul parti capable de réformer la République et de la sauver.

M. Andrieux apprécie ainsi la situation ministérielle dans la *Petite République* :

Tous les groupés veulent assurer le salut de la République ; mais chacun a sa recette à laquelle il refuse de renoncer. Ceci étant, nous comprenons bien le désir qu'ont les ministres de conserver leurs portefeuilles, mais il nous paraît invraisemblable qu'ils puissent satisfaire à la fois MM. Léon Say, Joseph Reinach et Georges Clémenceau ; et la note officielle sur la délibération du conseil des ministres ne nous paraît pas de nature à dissiper les alarmes que la lecture des feuilles bien informées inspire aux partisans de la stabilité ministérielle. Ajoutez que M. Tirard songe à se retirer dans un important fromage que M. Le Royer compte lui abandonner, et vous serez bien surpris si, à défaut des querelles des sous-vétérinaires, l'ambition d'un horloger ne vient pas dénoncer la trêve des confiseurs.

Le *Figaro* résume ainsi la situation actuelle :

Or, le mot du jour n'est pas de politique : ce n'est ni « empire », ni « monarchie » ; la forme républicaine nous satisfait ; — ce n'est pas non plus un appel à la « gloire » ; quelque souvenir que nous gardions dans l'Est, nos ouvriers se préoccupent peu des complications extérieures ;

mer sa foi... Du reste, apportant dans son zèle la même violence que dans ses tendresses et dans ses haines...

Il y eut une seconde pause, habilement calculée. Ensuite, l'ex-mousquetaire continua :

— J'ai peur parfois de cette violence... D'autant plus peur que la pauvre femme emploie toutes les forces à la dissimuler sous le calme apparent de la physionomie. Mais ces forces s'épuiseront quelque jour, — et alors...

— Alors...
C'était Louis qui s'informait avidement. M. d'Alaméda prit une mine réservée.

— Souffrez, Sire, que je n'aie pas plus loin. Il en est de certains secrets, que ma clairvoyance surprend, comme de ceux que l'on me confie. Je ne me crois pas plus autorisé à révéler les uns que les autres.

— Même au roi ?
L'ambassadeur appuya d'une façon significative.

— Dans le cas qui nous occupe, surtout au roi.
Celui-ci le regarda fixement.

— Monsieur le duc, demanda-t-il, savez-vous que mademoiselle de la Tremblaye m'aime ?
Aramis baissa la tête en signe d'affirmation :

— Hélas ! répondit-il, je m'en doute bien un peu, et je remercie Dieu d'être le seul à la cour qui se soit aperçu de ce déplorable incident.

Louis frappa un coup sur le bras du fauteuil dans lequel il s'enfonçait et duquel il bondissait tour à tour, depuis quelques minutes, avec une agitation fébrile :

— Déplorable ?... Et pourquoi ?

les efforts profonds du peuple sont uniquement pour réclamer des réformes sociales.

« Socialisme, » c'est le dictame où la France contemporaine a mis son espoir. Ceux qui aspirent à se mêler des affaires de leur pays n'ont que faire d'intervenir dans ce travail spontané de l'instinct national ; c'est une éclosion qu'ils doivent simplement étudier et faciliter selon leurs aptitudes.

M. Paul Leroy-Beaulieu, consacre dans le *Journal des Débats*, une longue étude à l'industrie charbonnière en France. Il conclut ainsi :

Si, d'une part, la forte demande du charbon, depuis un an ou deux, et l'élévation des prix peuvent justifier, dans une certaine mesure, les demandes d'augmentation de salaires dans les bassins les plus favorisés, d'autre part les ouvriers ne doivent pas oublier que le prix de revient du charbon est presque double en France de ce qu'il est dans les autres grands pays producteurs et que les deux cinquièmes environ des houillères exploitées ne font pas de bénéfices.

INFORMATIONS

La rentrée des Chambres

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le président de la République a signé le décret de convocation des Chambres pour le 12 novembre.

Conformément à la Constitution, le Sénat et la Chambre des députés tiendront séance le même jour. La première séance sera présidée, dans les deux assemblées, par le doyen d'âge. Les plus jeunes membres rempliront les fonctions de secrétaire.

La Chambre devra élire intégralement son bureau. Pour la présidence, les candidatures mises en avant sont celles de MM. Méline, Floquet, Henri Brisson et Léon Say.

La nouvelle Chambre aura, du jour de son entrée en fonctions jusqu'à la fin de la présente année, le temps d'accomplir la tâche qui lui est impartie pour cette session extraordinaire et qui comprend presque exclusivement la vérification des pouvoirs et l'élection du bureau définitif.

Quant au Sénat, qui n'a ni vérification de pouvoirs, ni élection de bureau à faire, il pourra se livrer, dès le premier jour de la session, au travail législatif ; il n'aura qu'à prendre son ordre du jour au point où il l'avait laissé au mo-

— Parce que madame de Locmaria (le vieillard souligna le mot) ne s'appartient pas, étant mariée, et que celui vers lequel l'entraîne une passion inconsiderée ne pourrait répondre à cette passion, étant encore moins libre qu'elle...

Le roi fit un tour dans le cabinet, s'assura de la solitude, du silence, et revint vers son interlocuteur, qu'il attira dans l'embrasure d'une fenêtre.

Puis, baissant sa voix qui tremblait :

— Et moi aussi, poursuivit-il, j'aime mademoiselle de la Tremblaye.

— Vous, Sire ?

— Moi.

L'ancien prélat passa la main sur son front, comme pour lutter contre un éblouissement causé par cet aveu :

— Oh ! mon Dieu ! murmura-t-il, il me semble que je suffoque... De grâce, Sire, pardonnez-moi ma surprise et mon émotion... Mais j'étais si loin de m'attendre...

Et, de fait, cette surprise et cette émotion étaient merveilleusement jouées.

Le roi répéta sourdement :

— Je l'aime.

A cette affirmation réitérée, le vieux seigneur laissa choir ses bras le long de son corps avec un découragement non moins admirablement feint que son émotion et sa surprise :

— Quelle catastrophe ! gémit-il comme s'il se parlait à lui-même.

Le souverain protesta avec vivacité :

— Une catastrophe, parce que je suis épris des charmes d'une femme adorable ; parce que je partage le sentiment que je lui inspire !...

ment de la clôture de la dernière session, sous réserve bien entendu de la radiation dans cet ordre du jour des propositions de l'ancienne Chambre frappées de caducité.

Les bruits de démission

Le conseil des ministres s'est occupé des bruits mis en circulation de quelques jours à propos de la démission du cabinet tout entier ou de quelques-uns de ses membres.

Après un échange de vues et une discussion approfondie, le conseil a décidé, sur le désir exprimé, croyons-nous, par le président de la République, que le cabinet se présenterait tout entier devant les Chambres, le 12 novembre prochain.

A Madagascar

On télégraphie de Madagascar :

Le paquebot *Bendonze* apporte de graves nouvelles de Madagascar : la situation devient très tendue, les Anglais ont réussi, à force d'intrigues, à indisposer les Hovas contre les Français, et se livrent à une propagande éhémère pour faire demander par les indigènes le protectorat de la reine d'Angleterre.

Les Hovas sont aujourd'hui armés de fusils à tir rapide, sont fort disciplinés et leur éducation militaire est très avancée, grâce aux officiers européens.

Les transactions avec les Français diminuent chaque jour, tandis qu'elles augmentent avec les Allemands et les Anglais. On a même répandu le bruit que les produits français étaient empoisonnés.

prochaine et qu'on craint des hostilités pour le milieu de l'hiver.

Le colonel Serf, qui commande à Diégo-Suarez, craint un coup de main et a fait établir des postes spéciaux de surveillance, notamment sur la montagne d'Ambre, qui communique avec Diégo-Suarez par un chemin de fer à mulets.

En Indo-Chine

L'*Avenir du Tonkin* annonce qu'en présence de la gravité des événements qui se passent dans le Luc-Nan, province de Bac-Ninh, et de la connivence des autorités locales et des habitants avec les bandes chinoises, le résident supérieur a décidé, sur les instances du général en chef, et afin de n'apporter aucune entrave aux opérations, de donner à l'autorité militaire toute liberté d'action dans les régions comprises entre Luc-Nan et Song-Thuong. Cette mesure, qui met en fait le pays en état de siège, n'est que provisoire et cessera aussitôt que les circonstances le permettront.

L'ambassadeur eut un geste effrayé :

— Au nom du ciel, parlez moins haut... Si quelqu'un vous entendait ? Si Sa Majesté la reine.

— Hé ! monsieur, la reine...

Louis n'acheva pas la phrase. Mais son ton et son mouvement disaient clairement que l'infortunée princesse avait dû en souffrir, en endurant bien d'autres depuis le jour où elle s'asseyait, dans une calèche de promenade, côte à côte avec mademoiselle de la Vallière et madame de Montespan réunies, jusqu'à celui où elle voyait les enfants de cette dernière solennellement légitimés. Le roi tordait violemment les dentelles de ses manchettes :

D'ailleurs, reprit-il, je ne suis plus l'adolescent timide qui tremblait devant le sourcil froncé de Mazarin, quand celui-ci me surprenait avec sa nièce. Jene suis plus l'époux novice qui s'ingéniait à dérober à tous les yeux les premiers entraînements de son cœur. Je suis un homme fait, maître de ses actions, qui n'a pour juge que sa conscience et pour guide que sa volonté. Il me semble l'avoir bien prouvé par l'éclat et par la durée de ma liaison avec la marquise. Je ne veux pas que ce temps revienne, d'une favorite avouée, qui règne sur le roi, plus puissante par la faiblesse de celui-ci que par le bonheur qu'elle lui donne... Mais je n'entends point me priver d'une affection discrète, secrète, qui m'apportera dans ses bras ces élans, ces transports, cette réalité de l'amour que je n'ai jamais rencontrés dans les langueurs extatiques de la Vallière, dans les caresses intéressées d'Athénaïs, ni dans l'alcôve tranquille et bourgeoise de la reine.

Aramis écoutait, immobile, — désolé même, en

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Mari de la Favorite

IV

Ce que je ne saurais, par exemple, faire passer dans ce décalque imparfait de ses paroles, c'est l'inspiration qui vibrait dans sa voix, c'est l'exaltation qui rayonnait dans ses yeux, c'est l'enthousiasme qui mettait autour de son front le nimbe d'or des prophétesses de l'Écriture... Plus belle cent fois dans cette espèce de délire religieux qu'elle ne l'était hier du bonheur de donner, dans les vers de Quinault, un libre essor aux sentiments que le respect lui commande de contenir.

Le rusé compère s'arrêta un moment : il voulait laisser à son auditeur — enfiévré peu à peu — le temps d'évoquer par la pensée l'image d'Aurore à demi-nue sous son costume de théâtre.

Puis il reprit, quand il eut vu un éclair s'allumer dans la prunelle du monarque, comme une lame de dague qui jaillit du fourreau :

— C'est une chrétienne des âges antiques... Capable de descendre dans le cirque pour affir-

La puissance militaire de la France

Le supplément du *Militar-Wachblatt*, contient un long article relatif à la loi militaire française du 15 juillet 1889. L'auteur de cet article expose les origines des principales prescriptions et des effets de la nouvelle loi et termine de la manière suivante :

« Le résultat du travail accompli pendant les quatre dernières années, avec un esprit de sacrifice qui mérite d'être imité, constitue donc un accroissement extraordinaire de la puissance de l'armée française, réalisée d'une façon réfléchie et méthodique. En adoptant finalement la loi de recrutement, le Parlement français n'a fait que sanctionner les grands sacrifices que la nation française s'impose par cette augmentation de son armement. »

» Lorsque les aînés, les orphelins et fils de veuves et de pères aveugles sont soumis sans exception au service d'un an ; lorsque dans un pays qui est aussi tout particulièrement fier de son intelligence, les jeunes gens des classes éclairées sont également obligés de servir pendant trois ans, à quelques rares exceptions près, et lorsque les ressources financières de la nation sont mises à contribution, au degré où elles l'ont été dernièrement en France, il est certainement permis de dire que de tels armements dépassent les limites d'un tranquille développement et de l'éducation militaire, ayant pour unique but la défense du pays. »

La Banque de France

L'*Autorité* annonce qu'une entrevue a eu lieu, samedi, au ministère des finances, entre MM. Rouvier, Léon Say et Magnin, gouverneur de la Banque de France, où on s'est occupé du renouvellement du privilège de notre grand établissement de crédit.

Le *Petit Journal* dit à ce sujet :

« Parmi les bruits qui circulent et que nous mentionnons à ce titre, on parle d'une combinaison financière qui associerait la suppression des trésoriers-payeurs généraux, c'est-à-dire 26,000,000 d'économie pour le budget, à l'émission d'un emprunt de 600 millions. La Banque de France, dans ce cas, prendrait à sa charge les fonctions que remplissent les trésoriers-payeurs, et ce serait même une des conditions essentielles qui faciliteraient le renouvellement de son privilège. »

Les obsèques de M. Emile Augier

Les obsèques d'Emile Augier ont eu lieu, lundi.

Après un service à l'église de la Trinité, le cercueil a été transporté à la Celle-Saint-Cloud, où se trouvait un caveau de famille contenant déjà et André Deroulède, qui fut le beau-frère d'Emile Augier.

A la fin du service religieux, quatre discours ont été prononcés sous le porche de la Trinité : par MM. Larroumet, directeur des Beaux-Arts, au nom du gouvernement ; Claretie, au nom de la Comédie-Française ; Gréard, au nom de l'Académie, et Coppée, au nom des auteurs dramatiques.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Voyage d'agrément

Nous avons déjà parlé de notre courageux confrère de l'*Événement* qui, en compagnie de sa jeune femme, tout aussi intrépide, est

apparence, mais sa joie était grande de cette explosion de la mine qu'il avait creusée, chargée et allumée de sa propre main, — et, certes, il avait besoin de toute sa puissance sur lui-même pour empêcher cette joie d'éclater sur son visage.

Cependant, Louis essayait les flots d'une abondante sueur qui lui coulait des tempes. Il poursuivit, ensuite, avec une véhémence croissante :

— Est-ce que, pour être prince, on demeure étranger aux misères, aux vertiges, aux ivresses, aux folies du reste de l'humanité ? Est-ce que je n'ai pas des muscles, des nerfs, des appétits et des besoins comme le dernier de mes sujets ? Et la couronne que je porte n'est-elle pas déjà assez lourde à mon front, sans que son poids étouffe encore ce qui bat de vivant dans ma poitrine ?

Il avait recommencé son va-et-vient saccadé à travers le cabinet.

— Oui, redisait-il j'aime mademoiselle de la Tremblaye... je l'aime d'un amour étrange où le désir se mêle à l'estime et au respect : un désir emporté, sauvage, irrésistible !... Je l'aime non-seulement pour son âme sans tache, mais pour ce corps aux souples et divins contours, dont les voiles dérangés m'ont appris hier à deviner le trésor de perfections !...

Il marchait toujours, essayant cette sueur qui eût effrayé ses médecins, si ses médecins avaient pu le voir dans un pareil état.

— Et cet amour s'exaspère en se heurtant au masque de marbre qu'elle m'oppose le plus souvent... Car rien, non, rien, dans sa hautaine indifférence, ne transparait de la flamme qui dévore ses lettres et qui fait bouillonner mon sang !

en train d'accomplir, en tricycle, un voyage de longue haleine puisqu'il comprend une exploration complète de l'Algérie.

Nous sommes heureux de publier la lettre suivante, que les hardis voyageurs nous ont gracieusement adressée à leur départ, et qui prouve combien notre bonne ville de Cahors est appréciée par les étrangers qui viennent dans nos murs.

Cahors, le 28 octobre 1889.

Monsieur et cher confrère,

Avant de quitter votre charmante ville où nous avons éprouvé de si vives joies artistiques et où nous avons été l'objet, un peu de tous côtés, d'un accueil si aimable et si bienveillant je tiens à vous exprimer personnellement ma reconnaissance pour la bonne sympathie que nous avons rencontrée au *Journal du Lot*.

Nous garderons toujours le souvenir de quelques jours passés à Cahors, et chaque fois que nous repenserons à la patrie de Gambetta, ce sera, avec affection et reconnaissance.

Veuillez agréer, etc.

J. DE JAURIEL.

Manifestation

AUX MONUMENTS GAMBETTA ET DES MOBILES

Vendredi prochain, jour de la Toussaint, aura lieu une manifestation patriotique en l'honneur de notre regretté compatriote Léon Gambetta et des vaillants quercynois morts pour la défense nationale.

La municipalité de Cahors déposera une couronne au pied du monument Gambetta, ainsi qu'à la colonne élevée en l'honneur des mobiles tués en 1870.

Une délégation de toutes les écoles assistera à cette cérémonie.

Le maire de Cahors invite les sociétés, les corporations et les citoyens à se joindre au cortège.

Le lieu et l'heure de la réunion, sont fixés à 2 heures, au cours Vaxis.

Les Délégués ouvriers

La délégation ouvrière que la ville de Cahors avait envoyée à l'Exposition universelle, est rentrée dimanche matin.

Il nous revient, si nous en croyons les *on dit*, que cette délégation se serait trouvée dans des conditions quelque peu défavorables pour l'accomplissement de sa mission, faite de renseignements précis qu'elle aurait dû avoir avant son départ.

Si on avait, en effet, prévenu la Bourse du travail de l'arrivée de la délégation cadurcienne, les délégués des ouvriers parisiens seraient allés la chercher à l'arrivée et l'auraient pilotée pour lui faciliter les moyens de bien et rapidement remplir sa mission, ainsi que l'installation de ses membres.

Nous espérons cependant que, malgré ce contre-temps, nos ouvriers auront sérieusement rempli une mission qui doit être profitable à toutes les corporations réunies.

L'Orphéon de Cahors

La population qui lui a toujours prodigué ses applaudissements, sera heureuse d'apprendre que l'Orphéon de Cahors n'était qu'évanoui.

M. le Maire, pensant avec raison que ce long évanouissement était suffisant et que laisser se

— Ses lettres ?... Madame de Locmaria écrit à Votre Majesté...

— Oui, je reçois d'elle certains messages qui m'arrivent par des voies assez mystérieuses. Et cependant, quand je considère son regard calme, froid, ses lèvres sévères, ses allures de statue, je me demande parfois si ces billets sont bien de sa main, s'ils ne sont pas l'œuvre d'un hardi faussaire, et si je ne suis pas victime d'une cruelle comédie ou d'une déplorable illusion !...

— Quoi ! s'exclama l'ambassadeur, Votre Majesté douterait !...

Le monarque eut un geste d'incertitude et de découragement :

— Hé ! qui ne douterait à ma place ?... Les rois ne sont-ils pas plus fréquemment trompés que les autres !...

Puis, avec un nouveau geste, — mais, cette fois, de courroux et de menace :

— Oh ! mais malheur au misérable qui se serait ainsi joué de moi !

Il y avait une telle résolution dans l'expression de ses muscles froncés, que l'ancien évêque de Vannes — qui pourtant ne s'effrayait pas facilement — ne put s'empêcher de tressaillir.

— Je me porte garant, s'empressa-t-il de protester, que mademoiselle de la Tremblaye est pure de toute supercherie vis-à-vis de Votre Majesté...

— En attendant, cette contrainte qu'elle sait si bien s'imposer et qu'elle ne cesse de me commander j'use mes forces à l'affecter... En vérité, je suis à bout de courage et de patience... Et j'ignore ce qui me retient de marcher droit à elle et de lui demander — les yeux dans les yeux — lesquelles

prolonger cet état serait nuisible, a résolu d'essayer de reconstituer, encore une fois, la Société orphéonique.

Nous faisons des vœux pour que M. Costes réussisse dans sa tentative et que les membres qui composent la nouvelle société aient assez l'amour de l'harmonie pour la faire présider autant dans leur chant que dans leurs rapports entr'eux et avec le dignitaire qu'ils mettront à leur tête.

Règlementation de la pêche en 1890

M. le Préfet du Lot vient de prendre un arrêté portant règlementation de la pêche sur la rivière du Lot, pour l'année 1890.

Aux termes de cet arrêté, la période d'interdiction, dite de printemps, commencera le 16 avril et ne prendra fin que le 30 juin suivant. Toutefois, les pêcheurs à la ligne flottante pourront, sans être inquiétés, se servir de leurs instruments dès le 16 juin.

Sauf cette dernière tolérance, l'arrêté préfectoral, dit le correspondant de la *Dépêche*, défend expressément, durant les deux mois et demi d'interdiction, tous les genres de pêche. C'est ainsi, notamment, que la pêche de l'anguille, exceptionnellement autorisée du 16 avril au 30 juin, durant ces dernières années, ne sera pas permise pendant l'interdiction générale, an 1890.

L'administration a compris que c'était là le seul moyen de couper court aux fraudes et aux abus sans nombre commis par les pêcheurs peu scrupuleux qui, sous le prétexte de pêcher des anguilles s'emparaient de toutes les espèces de poissons qu'ils pouvaient capturer, et cela au moment de la reproduction de ces mêmes poissons que les réglemens d'administration ont la prétention de protéger.

Volontariat d'un an

Les candidats au volontariat d'un an sont informés que le versement de la prestation s'effectuera à la trésorerie générale jusqu'au 9 novembre prochain, à trois heures du soir, sur la production d'un bulletin qu'ils devront réclamer à la préfecture.

Les engagements seront reçus jusqu'au 11 novembre inclus.

Le volontariat

La suppression du volontariat à partir de l'année prochaine a augmenté dans des proportions considérables le nombre des engagés conditionnels, dont les uns devancent leur temps d'appel et les autres renoncent aux sursis demandés. Parmi ces derniers, se trouvent une grande quantité d'étudiants en médecine et en pharmacie qui ont demandé à faire leur année dans le corps de santé.

Mais la trop grande influence n'a pas permis d'admettre toutes ces demandes, et afin d'éviter des réclamations, le ministre de la guerre vient de prendre une mesure uniforme : tous ceux des engagés conditionnels qui se trouvent dans les conditions voulues pour être utilisés comme médecins ou comme pharmaciens auxiliaires rempliront ces fonctions; ceux qui ne sont pas possesseurs des diplômes exigés devront être incorporés dans un régiment, comme les autres engagés.

Montauban

Notre confrère, M. Martineaud, vient d'être cruellement frappé dans ses plus chères affections. Vendredi, dans l'après-midi, Madame Martineaud a succombé aux suites de la terrible

sont menteuses, des lignes qu'elle confie au papier ou de celles qu'elle offre son visage.

M. d'Alaméda eut peine à réprimer un second tressaillement.

— Le roi, s'écria-t-il, n'aurait certes point recouru à un moyen aussi extrême...

— Pourquoi non ?... Qui m'en empêcherait ?... Je m'étais promis, au contraire, de l'employer dès ce matin...

— Et Votre Majesté a renoncé à ce projet ? questionna le vieillard, dont la voix eut un léger frissonnement.

— Pour le moment, du moins.

— Ah !...

L'ambassadeur respira. Son interlocuteur poursuivit :

— J'ai préféré vous consulter... Vous êtes de bon conseil, monsieur le duc... Avant de débiter dans la diplomatie, vous fûtes, si je m'en souviens, et d'église et d'épée...

— En effet...

— Et je me rappelle une récente conversation dans laquelle vous m'avez prouvé que, si l'ancien prélat compatissait volontiers aux faiblesses de son prochain, l'ex-mousquetaire n'affichait pas non plus chez vous une morale bien austère...

— Sire...

— N'est-ce pas vous qui m'avez prêché la distraction et le changement ?... C'était il n'y a pas si longtemps, ici, à Saint-Germain, sur la terrasse... Le jour de ma première rencontre avec celle qui est devenue madame de Locmaria...

— Oh ! Sire, déclara Aramis, je n'ai eu garde d'oublier la bienveillance avec laquelle le roi a

fièvre qui s'était malheureusement déclarée après sa délivrance.

Madame Martineaud meurt dans la force de l'âge, laissant neuf enfants, dont l'aîné a à peine 16 ans.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche au milieu d'une affluence considérable.

Enseignement primaire

Mlle Dalet, Joséphine, est déléguée dans les fonctions d'institutrice adjointe suppléante à l'école primaire publique de Padirac, pendant la durée du congé accordé pour raison de santé jusqu'à son admission à la retraite de Mme Lafon, institutrice.

M. J. Taste, Arsène, est délégué dans les fonctions d'instituteur-adjoint suppléant à l'école primaire publique de Terrou, en remplacement de M. Pradayrol, en congé pour raison de santé, jusqu'au 1^{er} décembre 1889.

Cette décision aura son effet à partir du 1^{er} décembre 1889.

Rengagements

Nous extrayons les passages suivants d'un décret présidentiel concernant « les primes de rengagements et de haute-payes pour les brigadiers ou caporaux et soldats rengagés ou commissionnés : »

Les caporaux, brigadiers et soldats admis à se rengager dans les conditions de l'article 83 de la loi du 15 juillet 1889 reçoivent, au moment de la signature de l'acte de l'engagement, une prime fixée ainsi qu'il suit :

Pour un premier rengagement de deux ans 200 fr. ;

Pour un rengagement complémentaire de trois ans, 400 fr. ;

Pour un premier rengagement de trois ans, 300 fr. ;

Pour un rengagement complémentaire de deux ans, 300 fr. ;

Pour un premier rengagement de cinq ans, 600 fr. ;

Cette prime est perçue et régularisée comme celle des sous-officiers rengagés.

Les sous-officiers rengagés ne devront, après le 1^{er} octobre, être mis en possession de la solde spéciale qui leur est attribuée par les tarifs du 16 août 1889, qu'à partir de la date à laquelle leur engagement commencera à courir ; les sous-officiers commissionnés ne devront non plus recevoir cette solde qu'à partir du jour où leur commission commencera à recevoir son effet.

Postes et Télégraphes

Les deux distributions qui se font le matin à Cahors seront, les Dimanches et jours fériés, réunies en une seule distribution, qui aura lieu à 11 h. 1/2 du matin après l'arrivée du courrier de Paris.

Cette mesure recevra son exécution à partir du 1^{er} novembre prochain.

Acte de probité

Le nommé Dablanc, maçon à Larroque des Arcs ayant trouvé, une croix de la légion d'honneur l'a déposée au bureau de police où elle est tenue à la disposition de son propriétaire.

Contravention

Contravention relevée par la police, contre le nommé R..., L..., ouvrier Tapissier, pour ivresse manifeste et publique et tapage nocturne.

daigné m'écouter en cette circonstance... C'est cette bienveillance que j'invoque aujourd'hui pour obtenir la permission d'adresser une question à Votre Majesté... La permission de lui demander ce qu'elle attend de son serviteur dans la circonstance actuelle.

Louis se recueillit un moment. Il était facile de voir qu'il brûlait du désir de parler, mais qu'un scrupule le retenait. Puis, se décidant tout à coup :

— Monsieur, dit-il, c'est vous qui avez causé le mal...

— Moi ?...

— Oh ! je ne vous accuse point... C'était sans le vouloir, sans le savoir sans doute... Toutefois, l'ayant causé, il vous faut travailler à le réparer...

— Sire, je ne comprends pas...

— Hé ! monsieur, vous êtes trop homme d'esprit, au contraire, pour ne pas me comprendre à demi-mot et pour m'obliger à vous expliquer par le menu le service que je réclame de vous.

Le vieux seigneur eut l'air de prendre son parti :

— Ne s'agit-il pas d'une ambassade ? demanda-t-il.

— Précisément.

— D'une ambassade du genre de celle qui illustra feu monseigneur le cardinal Mazarin, quand il s'en fut, à l'île des Faisans, négocier le mariage de Votre Majesté avec la fille de Philippe IV...

— Duc !...

(A suivre).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS Trains de plaisir

A l'occasion des derniers jours de l'Exposition Universelle de 1889, un train de plaisir à prix exceptionnellement réduit sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris. Ce train partira d'Aurillac le mercredi 30 octobre, à 5 h. 25 soir et de Rodez le même jour, à 5 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Massiac, Capdenac, Souillac, Tulle, Larche, Brive et St-Julien-le-Vendomois.

Le retour de Paris aura lieu à partir du 3 et jusqu'au 6 novembre inclus, par tous les trains du service ordinaire comprenant des voitures de toutes classes à l'exception des trains express.

Prix des places aller et retour :

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 25 fr. 50, 3^e classe 17 fr.

De Massiac, Aurillac, Figeac, Souillac, Quatre-Routes et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 25 fr. 50, 3^e classe 17 fr.

De Turenne, Tulle, Larche, Brive et St-Julien-le-Vendomois et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 22 fr. 50, 3^e classe 15 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer, pour ce train, que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 29 octobre, à 6 h. du soir.

Sous-seings privés

Le *Journal officiel* promulgue une loi dont il est utile de signaler l'importance aux populations des campagnes qui, trop souvent sans se douter des dangers auxquels elles s'exposent, s'adressent des agents d'affaires pour la rédaction d'actes de ventes sous-seings privés.

D'après cette loi, il est nécessaire qu'à l'avenir, les actes de ventes d'immeubles soient passés devant notaire, pour que le notaire de la femme du vendeur opère la purge de son hypothèque légale.

Le concours de la femme, dans un acte sous-seing privés, est dépourvu de valeur et laisse subsister son hypothèque légale sur l'immeuble vendu.

L'acquéreur, en vertu d'un acte sous-seings privés, n'a donc pas un titre régulier et court toujours le risque d'être dépossédé.

Cirque Pinder

Les trois représentations qui vont donner le Cirque Pinder dans les journées de samedi et de dimanche, ont été très suivies et ont obtenu un plein succès.

Grâce au nombre des serviteurs, les installations sont rapides. — Il convient de signaler un individu qui travaille comme un nègre. — Il est vrai que même au clair de lune on ne le voit pas blanc.

Les clowns bien lestes et bien divertissants, les trois frères Cadas, acrobates d'une véritable force, et des chevaux dressés d'une façon remarquable, des éléphants faisant des exercices aussi bizarres que nombreux ; après tout cela, la souplesse étonnante de l'homme serpent et vous aurez l'explication de l'empressement du public et de la faveur marquée par de nombreux applaudissements avec laquelle la plus grande partie des exercices ont été accueillis.

L'évaluation des distances

Une société de tir a trouvé le moyen suivant pour calculer à vue d'œil à quelle distance se trouve l'ennemi.

D'après le rapport de cette société : à 100 mètres on voit très bien la ligne des yeux d'un homme, à 150 mètres, on peut encore compter les boutons ; à 200 mètres les boutons forment un trait continu, et on distingue encore les mains, le nez et la bouche.

A 300 mètres, on voit la figure se détacher encore, et les boutons sont à peine visibles ; à 400 mètres la figure n'apparaît plus que comme un point blanc, mais on voit le mouvement des jambes et des bras ; à 500 mètres, la tête disparaît, on ne voit plus que le mouvement des jambes et un peu celui des bras.

A 600 mètres, on distingue à peine le mouvement des jambes ; à 800 mètres on n'aperçoit plus que la masse du corps, à 1,000 mètres, on peut seulement faire la différence entre un chevalier et un fantassin.

Bien entendu, ces observations sont faites par des personnes possédant une vue normale.

VITICULTURE

La vendange

Il semble, au premier examen, que la question de la qualité de nos vins, cette année, est résolue d'une manière favorable pour la plupart de nos vignobles.

La quantité, malheureusement, n'a pas répondu partout aux espérances, les gelées de la dernière quinzaine de septembre ayant arrêté la maturité du grain.

Mais, nous le répétons, les vins nouveaux sont bien réussis et ils seront une compensation de la perte due à diverses circonstances selon les climats et les vignobles.

Dans le Beaujolais — La récolte a été bien inférieure en quantité à celle de l'année précédente, surtout dans certaines parties de la contrée.

Par contre, les vins nouveaux, dégustés, ont de la couleur et du bouquet et son riches en alcool (10 à 11 degrés). On estime qu'ils se rapprocheront beaucoup comme qualité de ceux de la récolte de 1873.

En raison de la rareté et de cette qualité, les demandes ont été fournies tous ces temps derniers et l'on compte que la moitié de la récolte a déjà été enlevée.

Dans la Bourgogne — La récolte, dans la Côte, promet d'être abondante et de bonne qualité, malgré ploies grèles et orages continuels.

Malheureusement, l'arrière-côte a été bien éprouvée par la gelée du 14 septembre, et là il y aura peu de nos bons vins blancs, comme cela existe déjà, hélas ! depuis nombre d'années.

Dans le Bordelais — On espère, dans ces beaux vignobles, qu'il y aura quantité et qualité ; les ploies de ces jours derniers ayant été des plus satisfaisantes.

Les vins dépasseront assurément dix degrés dans les vignobles de qualité ordinaire. Ce chiffre sera supérieur dans les vins de choix.

On suppose que dans beaucoup de parties, la récolte sera supérieure à celle de 1888.

Dans le Médoc, la vendange sera meilleure qu'on ne le présomait il y a quelque temps.

En Dordogne — Les plaintes sont grandes, dans les vignobles, où la gelée du 14 septembre a fait de grands ravages. On désespère, dans certaines parties, d'atteindre la moitié d'une bonne année.

Heureusement que la qualité compensera, en partie, la faiblesse du rendement.

On commence à expédier, dans une partie de ce vignoble, les premiers vins blancs doux.

En Charente — Dans la Charente, arrondissement de Cognac, les gelées ont produit de grands ravages.

Les affaires sont paralysées, il n'y a pas de cours établis.

Dans les îles de Ré et d'Oléron, les achats sont suivis avec des prix en hausse.

En Charente-Inférieure, on ne cite encore aucune affaire sérieuse.

En Algérie — L'Algérie est sillonnée en ce moment par de nombreux acheteurs venus de nos meilleurs centres viticoles de France et de nos grandes places de commerce, pour assister à des ventes importantes qui ont été traitées dans de meilleures conditions que l'année dernière.

Dans la province d'Alger on a présenté de nombreux échantillons, et bien qu'on ne soit qu'au début de la campagne, les demandes ont été assez vives.

Dans la province de Constantine, les vendanges ont bien été contrariées par les ploies, mais les raisins sont beaux et la qualité sera supérieure aux prévisions un peu pessimistes de ces derniers temps.

Les cours sont fermes un peu partout, mais on ne pourra être fixé que lorsque l'on pourra juger de l'importance de la récolte en France, ce qui ne pourra se faire avant la fin de ce mois.

Dans le Lot la récolte a été assez abondante et la qualité des vins déjà décués, est excellente.

Les grands crus

Certains grands vins atteignent parfois des prix vraiment prodigieux.

Un riche propriétaire archimillionnaire a payé dernièrement, dans une vente publique, du Château-Yquem de 1858 à raison de soixante-quinze francs la bouteille.

Le mois dernier, un négociant de Franc-Fort-sur-Mein a vendu à un américain deux cents bouteilles de Johannisberg 1861, au prix de 105 marks, soit 131 fr. 25 la bouteille.

C'est un joli denier.

Un service rendu à l'agriculture

Les gens qui trouvent le moyen de rendre service à leurs concitoyens tout en faisant honnêtement leurs affaires méritent d'être encouragés.

C'est ainsi que M. Lasbats, mécanicien à Montauban, au Rondpoint, a mis à la disposition des agriculteurs 12 trieurs pour le blé de semences.

Ces trieurs sont loués aux personnes qui le désirent, de telle sorte que plus de 25 propriétaires ont pu dans la même journée purger leurs

semences des mauvaises graines qui auraient beaucoup compromis la récolte de l'année.

En cela, M. Lasbats a bien mérité de l'agriculture.

Ratafia simple de genièvre

Les fruits qui doivent servir à la préparation de cette liqueur sont abondants dans certaines contrées. — En avez-vous fait provision, cher lecteur ?

Si oui, essayez de la composition suivante : Pour 10 litres de bonne eau-de-vie, en proportions pour des qualités moindres, — faites fondre 5 kilogrammes de sucre dans autant d'eau qu'il en faut pour le faire dissoudre, faites chauffer ce sirop, portez-le à l'ébullition et écumez-le, mélangez-le avec de l'eau de vie, — et ajoutez-10 pleins verres moyens de baies de genièvre bien mûres, légèrement concassées.

Versez le tout dans un vase en grès, — cruche, jarre, etc., — que vous boucherez avec le plus grand soin.

Après 3 jours de macération, agitez souvent le vase, passez 15 jours après, — à la chausse, — et mettez en bouteilles.

Cette liqueur acquiert plus de valeur en vieillissant.

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Après le *Panorama transatlantique*, en passant à droite de la Tour, nous voyons les pavillons étrangers ; mais le premier, qui est celui de *Suez et Panama*, est bâti dans un style qui est loin de provoquer l'admiration. Les plans des deux canaux y sont exposés.

Le pavillon de la République Argentine fait un contraste charmant avec le précédent, car son aspect est tout à fait élégant et souriant. Avec des produits du sol de la République, on y voit des types de l'armée argentine et un magnifique plan en relief de la capitale : Buenos-Ayres.

Puis vient le pavillon de la République Mexicaine, tout en métal d'une forme bizarre ou tout au moins très originale. Il contient naturellement les productions en tout genre de ce florissant pays.

À côté et plus près du pavillon Argentin, le pavillon vaste, élégant et riche du *Brsil*. Un chœur indigène de musique indienne s'est fait entendre pendant la durée de l'Exposition. Les exécutants sont des indigènes de l'Amazonie. A signaler aussi les spécimens magnifiques de fleurs du Brésil.

Le pavillon de *Vénézuëla*, aux élégantes tourelles vient après, renfermant avec des gisements aurifères du pays de beaux spécimens de granit.

Dans le pavillon de l'*Equateur*, les baumes et la paille qui sert à faire les chapeaux de Panama sont très remarquables.

La *Bolivie* a construit, pour exposer les produits de son sol et de son industrie, un pavillon d'une gracieuseté véritable.

Le *Chili*, pour prouver qu'il est digne de figurer, comme la République Argentine, l'attention des émigrants, a exposé dans son beau pavillon de beaux échantillons de son industrie minière dans lesquels les filons de métaux précieux dominent.

Maintenant, si nous passons à gauche de la Tour, nous remarquons d'abord le *Pavillon Eiffel* qui est peu remarquable, parce que la Tour l'est beaucoup.

Plus loin, le *Palais des Enfants*, qui comble une lacune des autres expositions en ce sens que, si dans les précédentes exhibitions on avait tout tenté pour distraire les grandes personnes, on n'avait rien fait pour l'enfance qui est cependant intéressante, puisqu'elle est l'âme du foyer et l'espoir du pays.

C'est M. Emile Ulmann, un prix de Rome (s. v. p.), qui a fait du palais des enfants une merveille d'élégance et d'ingéniosité. Ce bâtiment est aussi le grand théâtre de l'Exposition et c'est là qu'on a représenté, avec les meilleurs artistes de nos théâtres subventionnés, les œuvres lyriques de nos auteurs de 1789 à 1793, notamment des œuvres de Dalayrac, un compositeur de Muret (Haute-Garonne), à qui on a récemment élevé une statue dans sa ville natale, qui est également la patrie du maréchal Niel.

L'*Histoire de l'Habitation Humaine*, due au talent de M. Garnier, architecte de l'*Opéra*, offre à l'œil les types les plus divers.

Depuis le Plein air des Troglodytes ou les abris sous Roches, jusqu'aux cabanes désolées des Lapons, des Esquimaux, des Peaux-Rouges, des Incas, en passant par l'époque du Renne, de la Pierre polie et de la Pierre éclatée, les demeures lacustres (âge du Bronze), l'Époque du Fer, les habitations Égyptiennes et Assyriennes avec leurs tentes, de la Phénicie, de Carthage, des Hébreux avec leurs tentes, d'Etrurie après l'invasion des Pelages, les palais Indiens et Persans ; des habitations Gauloises et Germaines dans lesquelles il y a un débit de boisson gauloise tenu par deux cousines qui ne sont pas germanes ; enfin, 49 types de constructions de l'habitation humaine aux diverses phases préhistoriques

et de la période historique. Chaque demeure a son âge, sa civilisation, tout ce qui l'entourait dans la nature, la faune et la flore et toute sa vie extérieure et intérieure.

Puis nous passons au pavillon des *Téléphones*, en bois, et à *Belvédères*, où toute l'industrie téléphonique a exposé ses systèmes.

Le pavillon du *Gaz* à l'air d'une maison embrasée, quand le soir toutes ses ouvertures en saillie sont éclairées avec leurs multiples transparents. — Puis quelques pavillons d'industriels particuliers, à côté de celui de la Suède et de la Norvège, dans lequel, sauf les dentelles, il n'y a pas beaucoup de choses curieuses.

Il n'en est pas de même du pavillon *Finlandais*, vaste et coquet, où les produits industriels de cette très industrielle contrée sont présentés nombreux et intéressants.

Après la Ysba Russe et une foule de petits pavillons d'industriels appelant secondairement l'intérêt, nous arrivons au Théâtre des Folies-Parisiennes, très divertissant et dirigé par deux artistes aimés du public : Daubray et Scipion. — Mais nous avons hâte de mener le lecteur au Palais des Beaux-Arts ; c'est ce que nous ferons dans notre prochain n^o, puisque nous sommes au seuil.

(A suivre).

DANBILÉ.

Petit à petit, le Tont Paris fait sa rentrée parmi nous. Les stations balnéaires sont désertées, la campagne devient triste et monotone, la chasse en plaine a battu son plein et le bois est encore trop feuillu pour les disciples de Nemrod. On revient donc à Paris jeter un dernier coup d'œil à l'Exposition et aux attractions qui l'entourent.

Aussi se porte-t-on en foule à *Buffalo Bill* pour revoir le colonel Cody et sa merveilleuse troupe, la monte émouvante des *bronchos*, pour parcourir ce coin du Far-West, égaré à la porte des Ternes, et si curieux et si pittoresque avec ses tentes et ses wighams, et nos élégantes ne manquent pas de faire le tour traditionnel de la piste dans la diligence de Deadwood.

Santé et longue vie

Entretenez toujours le cerveau, l'estomac et les intestins dans un bon état, n'ayez pas une vie trop sédentaire, faites usage des *Pilules Gicquel* qui, en combattant la constipation, et en chassant les humeurs, la bile et les glaires, vous éviteront bien des maladies, telles que maux de tête et d'estomac, manque d'appétit, étourdissements, fièvre, névralgies. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les *Pilules Gicquel*, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

BOURSE. — Cours du 28 Octobre 1889.

3 0/0	87 10
3 0/0 amortissable (nouveau)	90 60
4 1/2 0/0 1883	105 85
Actions Orléans	1,382 50
Actions Lyon	1,360 00
Action Panama	81 50
Obligations Orléans 3 0/0	421 00
Obligations Lombardes	316 75
Obligations Saragosse	373 50
Emprunt Russe 4 0/0 1889	94 40

BULLETIN FINANCIER

Du 28 octobre 1889.

On cote le report sur le 3 % à 25 cent. Quelques acheteurs trouvant ces conditions un peu lourdes aux cours actuels ont cru d'alléger leurs positions. Le découvert a largement profité de ces ventes pour appuyer de son côté le mouvement et à la faveur des racontars concernant le Tonkin on a pu ramener le 3 % à 40 cent. au-dessous de la clôture précédente.

Dernier cours 87,10 ; Le 4 1/2 et l'amortissable sont beaucoup plus fermes à 107,87 et à 90,50. Les valeurs du parquet ont subi l'influence de la rente et reculent le Foncier à 1295, Banque de Paris 850, Lyonnais 695, Suez 2312.

Les marchés étrangers sont beaucoup mieux tenus que le nôtre, ce qui nous fait croire que la réaction d'aujourd'hui n'aura pas de lendemain.

À Londres l'argent tout en étant un peu resserré ne dépasse pas la moyenne du mois dernier. La liquidation s'y passe bien. L'extérieure est très bien tenue à 75 3/16 ; le Hongrois 86 7/8. Le Turc 17.20, le Russe 94 5/16. La Banque ottomane finit à 546 après 550. L'Égypte est ferme à 470. Rio 305. Alpines très recherchées à 206 et 208.

ÉTUDE
de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit,
avoué à Cahors.

VENTE
A SUITE DE
Saisie Immobilière
ADJUDICATION
Fixée au **vingt-sept novembre**
prochain

Suivant procès-verbal de M^e Duc, huissier à Cahors, en date des dix et douze août dernier, dénoncé le vingt-trois du même mois d'août, par M^e Larroque, huissier à Saint-Germain, et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le trente août, volume cent trente-un, numéros vingt-un et vingt-deux.

Il a été procédé :
A la requête de Monsieur Benjamin Barrau, sans profession, habitant et domicilié de la ville de Cahors.

Lequel a constitué aux fins des présentes, M^e Georges Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant cours de la Chartreuse, numéro 10.

Sur la tête et au préjudice du sieur Pierre Hironnelle père, et Joseph Henri Hironnelle fils, cultivateurs, habitants et domiciliés du lieu de Gatenque, commune d'Uzech-des-Oules, ce dernier pris comme représentant de Rose Milhau, sa mère, épouse dudit Pierre Hironnelle.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Biens

SAISIS ET A VENDRE

- 1° Une vigne située au lieu de Combe de Gauche, commune de Crayssac, formant le numéro 1157, section B du plan cadastral de ladite commune de Crayssac, d'une contenance approximative de soixante-trois ares, première et troisième classes, d'un revenu de dix-neuf francs soixante-quatre centimes;
- 2° Un bois, situé au même lieu formant le numéro 1161 même section B dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de neuf ares vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de dix-huit centimes;
- 3° Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 1162, même section dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de onze ares vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de un franc cinquante-sept centimes;
- 4° Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 1163, même section et plan, d'une contenance approximative de six ares cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu de quatre-vingt-onze centimes;

5° Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 1164, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de quatre ares quarante centiares, troisième classe, d'un revenu de neuf centimes;

6° Une friche, située au même lieu, formant le numéro 1178, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de onze ares soixante centiares, deuxième classe, d'un revenu de six centimes;

7° Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 1179, même section et plan d'une contenance approximative de deux hectares trente-trois ares, deuxième et quatrième classes, d'un revenu de vingt-sept francs quatre-vingt-quatre centimes;

8° Un bois, situé au même lieu formant le numéro 1182, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de treize ares, deuxième classe, d'un revenu de un franc cinquante-six centimes;

9° Une friche, située au même lieu, formant le numéro 1183, mêmes section et plan d'une contenance approximative de trente-six ares, deuxième classe, d'un revenu de dix-huit centimes;

10° Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 1184 mêmes section et plan, d'une contenance approximative de onze ares vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de vingt-trois centimes;

11° Une friche, située au même lieu, formant le numéro 1175, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de treize ares, deuxième classe, d'un revenu de sept centimes;

12° Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 1176, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de quatre ares trente centiares, troisième classe, d'un revenu de soixante centimes;

13° Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 1177, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de deux ares quatre-vingt-centiares, troisième classe, d'un revenu de six centimes;

14° Un bois, situé sous La Font de Gauche, même commune, formant le numéro 1251, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de dix-neuf ares cinquante centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de un franc vingt-neuf centimes;

15° Un bois, situé à Combe de Gauche, formant le numéro 1180, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de treize ares, soixante centiares, troisième classe, d'un revenu de vingt-sept centimes;

16° Une vigne, située au même lieu, formant le numéro 1181, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de cinq ares cinquante centiares, cinquième classe, d'un revenu de onze centimes;

17° Une terre, située sur La Font de Gauche, formant le numéro 1249, même section et plan, d'une contenance approximative de sept ares, cinquième classe, d'un revenu de vingt-un centimes;

18° Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 1250, même section et plan, d'une contenance approximative de quarante-quatre ares, cinquante centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de trois francs neuf centimes;

19° Une friche, située au lieu dit le Pech, formant le numéro 172, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de trente-sept ares, deuxième classe, d'un revenu de dix-neuf centimes;

20° Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 173, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de dix-sept ares cinquante centiares, deuxième classe, d'un revenu de deux francs dix centimes;

21° Un bois, situé à Prat-Fat, formant le numéro 1089, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de vingt-cinq ares, cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu de cinquante-un centimes;

22° Une vigne, située au lieu dit Palanquière, formant le numéro 1263, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de quatre ares, cinquième classe, d'un revenu de huit centimes;

23° Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 1264, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de seize ares cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu de trente-trois centimes;

24° Un bois, situé au Roc de Coustal, formant le numéro 1037, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de vingt-neuf ares trente centiares, deuxième classe, d'un revenu de trois francs cinquante-deux centimes;

25° Une terre, située au même lieu, formant le numéro 1038, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de dix-neuf ares vingt centiares quatrième classe, d'un revenu de un franc quinze centimes;

26° Sol, étable et patus, situés au lieu dit Clos de La Grange, formant le numéro 1309, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de un are, dix centiares, première classe, d'un revenu de soixante-dix-sept centimes;

27° Une grange et patus situés au même lieu, formant le numéro 1314 mêmes section et plan, d'une contenance approximative de deux ares, soixante-dix centiares première classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-neuf centimes.

La dite grange confronte avec chemin public et propriété des saisis, la porte est à l'aspect du levant, elle est à deux ouvrants, au-dessus de la porte se trouve une croisée. Le toit est à deux tombants d'eau, et couvert en pierres plates;

28° Une terre située au même lieu, formant le numéro 1315 mêmes section et plan, d'une contenance approximative de deux ares, quarante centiares première classe, d'un revenu de un franc soixante-huit centimes;

29° Une terre située au même lieu, formant le numéro 1305 mêmes section et plan, d'une contenance approximative de seize ares, quatre-vingt centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc un centime;

30° Etable et patus situés au même lieu, formant le numéro 1316 mêmes section et plan, d'une contenance approximative de un are, trente centiares, première classe, d'un revenu de quatre-vingt-onze centimes. Le toit est à deux tombants

d'eau, couvert en pierres plates, en mauvais état;

31° Sol, étable et patus situés au même lieu, formant le numéro 1318, mêmes section et plan, d'une contenance approximative de quatre ares, dix centiares, première classe, d'un revenu de deux francs quatre-vingt sept centimes. Le tout en mauvais état, l'étable couverte en pierres plates;

32° Une maison sise au même lieu, formant le numéro 1309 première classe, d'un revenu de douze francs cinquante centimes. La porte d'entrée est au Midi. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Au rez-de-chaussée se trouvent deux portes, l'une au levant et l'autre au nord; au premier étage du côté du levant et du côté nord se trouvent une croisée. Le toit de la maison est à quatre tombants d'eau, couvert en pierres plates, tuiles crochet et tuiles canal, elle confronte avec chemins publics, et avec le sieur Cantagrel.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés, sont situés sur le territoire de la commune de Crayssac canton de Catus, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le vingt-trois octobre courant, et l'adjudication des dits biens a été continuée au vingt-sept novembre prochain.

En conséquence, l'adjudication des dits biens saisis aura lieu le **vingt-sept novembre** prochain, à l'heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville. Elle aura lieu en un seul lot, sur lamise à prix de dix francs ci 10 fr.

En sus des charges,

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable :
Cahors, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf,

L'Avoué poursuivant,
G. DELBREIL

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o C^o rego un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE DES VIVRES

Avis au Public

Le Samedi 23 novembre 1889, à deux heures de l'après midi, à la Mairie de Cahors, il sera procédé à l'adjudication publique du service de la fourniture et de la fabrication du pain de troupe à faire dans le département du Lot du 1^{er} janvier au 31 décembre 1890.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges et des diverses instructions relatives à cette adjudication, dans les bureaux de la Préfecture du Lot, de la Mairie de Cahors et de la Sous-Intendance militaire de Cahors.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication, devront faire parvenir, avant le 10 Novembre, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire :

1° Une déclaration écrite indiquant leur intention de soumissionner, leurs nom, prénoms, domicile et qualité, et spécifiant s'il y a lieu, les arrondissements de fournitures pour lesquels elles demandent à concourir.

2° Une pièce constatant leur qualité de Français ;

3° Un extrait de leur casier judiciaire pour établir qu'elles n'ont jamais été déclarées en état de faillite ou qu'elles ont été réhabilitées et qu'elles ne sont pas en état de liquidation judiciaire. Cette pièce ne doit pas avoir plus de trois mois de date au moment de sa production ;

4° Un état indiquant les entreprises de fournitures ou de travaux pour les services publics dont le signataire aurait été antérieurement adjudicataire, soit seul, soit en société.

Les sociétés qui désireront concourir trouveront dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Cahors les indications nécessaires pour la production des pièces exigées.

A partir du 10 novembre, aucune déclaration ne sera plus reçue et la liste ouverte pour constater la remise des déclarations sera définitivement close.

Pour tous autres renseignements s'adresser à la Sous-Intendance de Cahors.

Nota. — Si l'Adjudication ne réussit pas le 23 Novembre, il y aura réadjudication, le samedi 7 décembre.

Cahors, le 28 octobre 1889.

Le Sous-Intendant Militaire,
LESUEUR.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
AFFECTIIONS DE LA PEAU
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
DES PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le Traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIRMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
(11, rue de la Harpe, à PARIS) —
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

DEMANDEZ
chez
tous
les
LIBRAIRES
et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche
DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu le
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GÉNÉRIS
dont les Bourgeois de Ségin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références

SI RÉCOMPENSES & PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR

1880
PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
GRANDE CHARTREUSE
SOCIÉTÉ EXPANSIVE 1882 MOBS CONCOURS
Académie nationale